



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Creys-Malville-systeme>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Creys-Malville : Absence de démarrage automatique d'un système de refroidissement associé à un générateur électrique de secours**

14 août 2012

France : Creys-Malville : Absence de démarrage automatique d'un système de refroidissement associé à un générateur électrique de secours

Le 14 août 2012, un générateur électrique de secours du réacteur Superphénix s'est mis en marche à la suite de l'ouverture d'un disjoncteur et de la perte d'un tableau électrique secouru sans que son système de refroidissement ne démarre automatiquement.

Dans le cadre des attributions de l'ASN concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu aux articles L 596-1 et suivants du Code de l'environnement, une inspection inopinée a eu lieu le 20 août 2012 sur le site de Creys-Malville sur le thème de l'exploitation des INB n° 91 et 141.

Les inspecteurs ont analysé, en salle de surveillance du réacteur Superphénix, la liste des matériels indisponibles et se sont assurés que les mesures compensatoires correspondantes étaient mises en œuvre. Ils ont également consulté le cahier de quart tenu par les équipes d'exploitation au cours de la semaine ayant précédé l'inspection. Enfin, les inspecteurs ont examiné la base de données informatique permettant de suivre les écarts identifiés par l'exploitant et les actions correctives associées.

Les inspecteurs ont constaté que les exigences des règles générales de surveillance et d'entretien (RGSE) de l'INB n° 91 associées aux indisponibilités en cours le jour de l'inspection étaient respectées. Les inspecteurs ont cependant découvert à la lecture du cahier de quart des équipes d'exploitation que le 14 août 2012, un générateur électrique de secours s'était mis en marche à la suite de l'ouverture d'un disjoncteur et de la perte d'un tableau électrique secouru, sans que son système de refroidissement ne démarre automatiquement. Cet événement, qui aurait pu conduire à rendre le générateur indisponible, n'a pas été identifié par l'exploitant comme un événement ayant une importance particulière pour la sûreté et n'a pas été déclaré à l'ASN comme le prévoit la réglementation.

Téléchargez le rapport d'inspection de l'ASN



Inspection ASN

Cette affaire a fait l'objet d'une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire".

Pour en savoir plus sur cette action juridique :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Superphenix-sous-silence>